

## **Premier comité syndical du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

**Jeudi 9 janvier 2020 s'est tenu le premier comité syndical du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).**

La métropole de Grenoble, le département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la communauté de communes Le Grésivaudan entérinent ainsi ce choix historique, dans une logique partenariale constructive, de réorganiser leur gouvernance des mobilités à la bonne échelle afin de pouvoir innover et rendre le meilleur service aux habitants et usagers.

Les élus présents ont voté à l'unanimité le nouvel exécutif (avec 6 vice-présidences) et ont choisi de donner leur confiance à Monsieur Yann Mongaburu pour présider cette nouvelle structure.

Enfin ce même 9 janvier 2020, la justice a rendu son verdict quant au référé suspension qu'avait déposé le département de l'Isère à l'encontre de la délibération du 12 décembre 2019 qui portait sur l'approbation des statuts du syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise. Le juge a notamment considéré que le département de l'Isère a bien été associé au projet de transformation du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) dès 2018 et que par ailleurs ses représentants avaient approuvé cette transformation le 7 novembre dernier.

De plus, le juge a confirmé que le département de l'Isère peut légalement et durablement faire partie du SMMAG depuis la récente promulgation de la loi d'orientation des mobilités (LOM).